



Qui dois payer l'intervention pour oter un nid de guepes

Par **marie**, le **04/06/2010 à 15:36**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison que j'ai mise en location et le locataire ma fait part de la présence d'un nid de guepes. Qui dois payer l'intervention des pompiers ou d'un professionnel? le locataire ou le propriétaire?

Par **amajuris**, le **04/06/2010 à 17:15**

bonjour,rnvoyer le décret 87- 713 sr les charges récupérables.rnil semblerait que la main d'oeuvre soit à la charge du propriétaire bailleur; les produits utilisés étant à la charge du locataire.

Par **marie**, le **04/06/2010 à 18:49**

merci beaucoup

Par **aliren27**, le **05/06/2010 à 08:15**

Bonjour,rnrnDans le village ou j'habite, la mairie vous rembourse 50 % du montant de l'intervention sur le nid de guepe qui est de 84 euros !!!!! ça fait mal.rnDemandez, votre mairie

fait peut etre de meme.
Cordialement
Aline